

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL**

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 14 avril 2021, le règlement numéro 333-21 établissant une tarification pour la fourniture de certains biens et services. Ce règlement abroge le règlement numéro 319-20 ainsi que toute autre disposition incompatible. Toutefois, les tarifs établis dans le règlement numéro 319-20 demeurent applicables pour toute facturation nécessaire aux actions posées en cours d'année 2020.

Le règlement numéro 333-21 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 15^e jour du mois d'avril 2021.

La greffière,



M^e Diane Mondou